



PRÉFET DU VAR

Direction départementale de la cohésion sociale

Toulon, le **09 AVR. 2018**

Service Politique de la Ville
Dossier suivi par : Sylvie GERMI
Tél. : 04.83.24.62.60
Mail : sylvie.germi@var.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 09 AVR. 2018
MODIFIANT LA COMPOSITION
DU CONSEIL CITOYEN DE LA COMMUNE DE BRIGNOLES**

**LE PREFET DU VAR
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 relatifs à la création des conseils citoyens ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté et notamment son article 153 qui modifie l'article 6 de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU le courrier en date du 8 septembre 2015 de Madame le Député-maire de la commune de Brignoles, relatif à la composition du conseil citoyen des quartiers prioritaires du centre-ville/le Caramy ;

VU l'arrêté en date du 23 octobre 2015 relatif à la composition du conseil citoyen de la commune de Brignoles, paru au Recueil des Actes Administratifs le 29 octobre 2015 ;

VU le courrier en date du 9 mars 2017 de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, Député-maire de la commune de Brignoles ;

VU l'arrêté en date du 22 mai 2017 modifiant la composition du conseil citoyen de la commune de Brignoles, paru au Recueil des Actes Administratifs le 29 octobre 2015 ;

VU le courrier en date du 6 novembre 2017 de Monsieur le Président de l'association Provence Verte Solidarités ;

VU le courrier en date du 4 décembre 2017 de Monsieur le Vice-président de la Maison des Initiatives Sociales et Culturelles ;

SUR PROPOSITION de Madame la Sous-préfète, Chargée de Mission et de Monsieur le Sous-préfet de Brignoles ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Désignation de la structure porteuse du conseil citoyen

Le conseil citoyen des deux quartiers relevant de la géographie prioritaire, est porté par le Centre Social et Culturel « Maison des Initiatives Sociales » dont le siège social est situé rue des déportés 83170 Brignoles.

Article 2 : Composition

La composition du conseil citoyen des quartiers prioritaires Centre-ville/le Caramy, effectuée par tirage au sort, est fixée pour un an et comme suit :

Collège Habitants : membres titulaires

- ✓ Madame CHEVALIER Isabelle, 2 Place de la Paroisse
- ✓ Madame MANTEL Liliane, 23 rue Tourmalaute
- ✓ Madame CELTON Marie-Laure, 3 Place Cavaillon
- ✓ Madame BEN AMARA Anissa, Résidence route de Nice, Bât 7A, appart.81
- ✓ Madame BOUDAUD Alia, Résidence, Route du Luc
- ✓ Madame GOURIOU Christine, 3 Rue Bari Vieux
- ✓ Monsieur TARRET Jérôme, Résidence Route du Luc, bât 8
- ✓ Monsieur DUBOSC Jean-Marie, 11 Rue Poissonnerie
- ✓ Monsieur D'ONOFRIO Joseph, 1 Traverse Cavaillon
- ✓ Monsieur COUSIN Stéphane, Résidence le Caramy, bât K, appart.190

- Membres suppléants :

- ✓ Madame BARTLINSKY Nathalie, 8 Rue Saint Christophe
- ✓ Madame LEROY KERVICHE Béatrice, 9 Rue Cariamette
- ✓ Madame MARTINON Sylvie, 24 Rue du Docteur Barbaroux
- ✓ Madame MARTIN Mercédès, 2 Place Cavaillon
- ✓ Madame BENBRIK Khédidja, Résidence le Vabre, bât C1, porte 25
- ✓ Monsieur SARLANDE Jean-Jacques, Résidence le Caramy, bât G1
- ✓ Monsieur ABGAL Rachid, Résidence le Caramy, bât G
- ✓ Monsieur GUILLARD Bastien, Résidence les Tambourins, bât PB3

Collège associations/acteurs locaux :

- ✓ Monsieur GALAND Matthieu, Directeur de l'Association Garrigues, 164 Traverse Saint Jean, 83470 SAINT MAXIMIN
- ✓ Monsieur AMEZIANE Djamel, Chef de Projets des Compagnons Bâisseurs Provence, 7 Rue Édouard Pons, 13006 MARSEILLE
- ✓ Madame LACROIX Fabienne, Directrice de l'Association le Léopard Bleu, Rue des Lanciers, 83170 BRIGNOLES
- ✓ Madame DEMOUGEOT Christine, Déléguée de secteur de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degrés, École Jean-Jaurès 1, Avenue Foch, 83170 BRIGNOLES
- ✓ Monsieur FIGARELLA Michel, Directeur du Centre Social, Maison des Initiatives, Rue des Déportés, 83170 BRIGNOLES

Article 3 : Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur a été adopté par le conseil citoyen en date du 21 mars 2018. Celui-ci précise le rôle du conseil citoyen ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Article : 4 : Sollicitation d'experts

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Il peut ainsi auditionner ou faire participer à ses travaux tout experts qu'il juge utile : mission locale, maison de l'emploi et de la formation, chambre consulaire, bailleur public ou privé,...

Article : 5 : Saisine du représentant de l'État dans le département

En application de l'article 153 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, les conseils citoyens peuvent saisir le représentant de l'État dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants.

Cette saisine fait l'objet d'une transmission au maire, au président de l'établissement public de coopération intercommunale et aux signataires du contrat de ville.

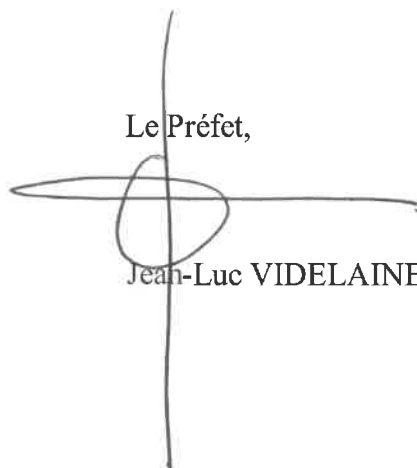
Lorsque la nature et l'importance des difficultés rencontrées le justifient, le représentant de l'État dans le département soumet au comité de pilotage du contrat de ville le diagnostic et les actions qu'il préconise pour y remédier.

En vue de l'actualisation du contrat de ville, un débat sur ce diagnostic, sur ces propositions et sur l'avis des membres du comité de pilotage est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal et, le cas échéant, de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi qu'à celui des assemblées délibérantes des autres collectivités territoriales signataires du contrat de ville.

Article : 6 : Exécution

La Sous-préfète, Chargée de Mission, le Sous-préfet de Brignoles et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Var.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a circular loop on the right side of the horizontal line.

Jean-Luc VIDELAINE